

CN0100574
H010/AS40
NDO

SR/DOC
1980 (38)

REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRIMATURE

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

COMPTE RENDU DE LA 2^e REUNION ANNUELLE DU
COMITE CONSULTATIF CILS" DE PROTECTION DES VEGETAUX
TENUE A BAMAKO (MALI) DU 15 AU 17 MAI 1980

PAR

MBAYE NDOYE

C.N.R.A. - BAMBEY - S.D.I.	
Date	3/6/80
Reçu	0358-00
	AMS
	SR/DOC

MAI 1980

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
DE BAMBEY (C.N.R.A.)

COMPTE RENDU DE LA 28 REUNION ANNUELLE DU COMITE
CONSULTATIF CILSS DE PROTECTION DES VEGETAUX TENUE
A BAMAKO DU 15 AU 17 MAI 1980

PAR

Mbaye NDOYE

I - OBJET :

L'objet de cette réunion était d'examiner la situation globale du programme CILSS de protection des végétaux issu des réunions de Rome (décembre 1976) et DAKAR (mars 1977) à travers les différentes composantes.

C'est ainsi qu'à tour à tour, il a été passé en revue la situation de

- l'Annexe A : Renforcement des services nationaux de P.V.
- l'Annexe B : Lutte contre les ennemis des principaux ravageurs des cultures vivrières des pays du Sahel. Lutte intégrée.
- l'Annexe C : Lutte contre les acridiens migrants.
- l'Annexe D : Lutte contre les oiseaux granivores.
- l'Annexe E : Protection des récoltes.
- l'Annexe F : Lutte contre les rongeurs.
- l'Annexe G1 : Information en matière de P.V.
- l'Annexe G2 : Formation des cadres de P.V.

II - RECOMMANDATIONS :

Le Comité consultatif est un organe technique dont les membres ne représentent pas les gouvernements et qui a pour rôle de préparer la réunion du Comité Exécutif qui regroupe les directeurs nationaux de protection des végétaux. La recommandation qui a été prise analyse l'ensemble de; annexes du programme et fait pour chacune des propositions opportunes.

La recommandation figure in extenso en annexe à ce rapport, de même que la liste des participants. Il n'est donc pas utile d'insister sur les détails.

II 1 - CONCLUSIONS :

Dans l'ensemble, cette 28^e réunion du Comité consultation CILSS du programme de Protection des végétaux s'est très bien déroulée. Une composante essentielle du programme va enfin démarrer, il s'agit de l'annexe B, lutte intégrée.

Pour ce démarrage une bonne part de ce qu'il y a encore à faire revient aux pays. Et pour nous il s'agit d'ouvrir le compte bancaire au nom du projet, de transmettre le numéro du compte et les spécimen de signature du Directeur du projet et du comptable, et de fournir le budget du premier trimestre pour recevoir le premier versement.

Dans l'ensemble le Comité consultatif a fait des recommandations hardies à l'attention du Comité Exécutif du Secrétariat exécutif et de l'Institut du Sahel pour un prompt démarrage des différentes composantes du programme.

Le projet polyspécifique (Bassin du fleuve Sénégal) que les américains réclament qu'il soit géré par l'O.M.V.S., semble compromis à jamais. Mais du fait qu'une enveloppe a déjà été dégagée par l'USAID, il n'est pas impossible qu'une approche bilatérale puisse résoudre le problème à notre avantage.

Enfin, le Comité consultatif a proposé à l'attention du Comité exécutif, la tenue de la prochaine session en avril 1983 dans l'un des pays membres qui n'a pas encore abrité ses réunions, c'est à dire Haute Volta, Niger ou Mauritanie,

RECOMMANDATION DU 2^è COMITE
CONSULTATIF DU PROGRAMME P.V.
DU CILSS

I -ANNEXE A

L'examen de l'état d'exécution de l'annexe A dans les Etats du CILSS a amené les membres du Comité consultatif à souligner une fois encore l'importance de cette annexe.

Il est apparu et cela depuis la première réunion du comité consultatif tenue à Banjui en 1979, que les renseignements fournis par les états sont relativement incomplets. Or il s'avère très difficile de suivre l'état d'avancement de l'annexe A sans des informations fiables de tous les pays.

D'autre part, 3.3 bilan sur L'état d'avancement ne sonne aucune information sur les besoins exprimés par les Etats membres du CILSS et ne montre aucune évolution vers un rajustement entre, d'une part, la fourniture de pesticides et de l'autre, celle des équipements et des infrastructures nécessaires à l'organisation d'une stratégie à long terme de lutte contre les ennemis des cultures et des récoltes.

Du point de vue formation des cadres sahéliens, aspect indispensable à l'élaboration de toute politique nationale de recherche et de développement, il a été constaté très peu de réalisations dans ce domaine.

Compta tenu de tous ces éléments, le comité consultatif :

- déplore l'absence d'informations suffisantes sur l'état d'exécution de l'annexe A, ce qui ne permet pas de suivre l'état d'avancement de cette annexe.
- insiste sur la nécessité d'entreprendre la formation des cadres sahéliens nécessaires l'exécution de l'annexe A.
- demande à l'UGR de prendre tous les renseignements nécessaires à bonne source et même au besoin en organisant une mission appropriée.
- recommande le renforcement des services nationaux de protection des végétaux en infrastructures et équipements indispensables pour l'élaboration d'une politique à long terme de lutte contre les ennemis des cultures et des récoltes,

II -ANNEXE B

Le rapport de situation présenté par le Directeur du projet de l'annexe B "recherche et développement de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans les pays du Sahel" ainsi que Tes divers documents reçus par les conseillers au titre de ce projet ont fait apparaître les problèmes et difficultés suivants :

1) les plans d'opérations des composantes nationales recèlent de nombreuses erreurs et posent de nombreux problèmes pour une exécution satisfaisante du programme lutte intégrée tels qu'ils sont formulés présentement :

- a) les constructions de bureaux et de laboratoires devant accueillir les experts et dans certains cas leurs homologues ont été différés dans presque tous les pays en deuxième année.
- b) les sommes allouées à cette partie ont été ramenées à 1.200.000 dollars entraînant d'une façon générale des réductions importantes,
- c) dans beaucoup de cas les tableaux synthétisant le financement ne concordent pas avec le texte du plan d'opérations.

2) La mise en oeuvre de la composante sous régionale connaît de nombreuses difficultés dans la mesure où le Royaume Uni a retiré son engagement pour le bassin du Fleuve Niger, le démarrage du volet bassin du lac Tchad ne peut pas être envisagé dans l'immédiat et l'USAID et le GERDAT n'arrivent pas à s'entendre sur ce qui concerne la gestion des crédits destinés aux recherches à mener dans le bassin du Fleuve Sénégal.

3) Les pays n'ont pas encore fourni les renseignements nécessaires à la mise en oeuvre de la gestion des fonds qui leur seront alloués pour le démarrage du projet.

4) Il existe selon l'Institut du Sahel des divergences importantes avec le Secrétariat Exécutif du CILSS quant à la détermination de la structure qui doit gérer le projet sur le plan administratif et financier.

5) Il est également apparu qu'en fonction d'un certain nombre de considérations, la durée réelle de la première phase du projet a été ramenée de 5 ans à 3 ans 7 mois pour la partie gérée par la FAO et maintenue à 5 ans pour les pays.

6) Le document intitulé "Directives générales" pour la lutte contre les ravageurs des cultures vivrières dans le Sahel élaboré par Monsieur TETEFORT a également été soumis au comité consultatif.

Le comité consultatif après analyse et discussion de ces différentes questions :

recommande que l'ordre des priorités qui avait été établi dans les propositions d'actions soit établi dans la mesure où ce projet avait aussi pour but d'augmenter la capacité des services de recherches des pays bénéficiaires où l'arrivée d'experts qui n'auraient ni bureaux, ni laboratoires pour travailler n'était pas souhaitable et où l'acquisition de matériels de laboratoires sans locaux pour les garder pourraient être très dommageable.

Le Comité consultatif demande au Comité exécutif d'étudier les possibilités de déblocage immédiat des crédits de constructions ou 3 défaut le transfert des crédits d'équipements de laboratoires prévus pour la première année à la construction et... l'acquisition de ce matériel seulement en 2^e année.

Le Comité consultatif recommande que malgré ces difficultés tout soit mis en oeuvre pour un démarrage rapide du projet polyspécifique, demanda à l'Institut du Sahel et au Secrétariat exécutif du CILSS de tout faire pour que là où c'est possible, le projet polyspécifique puisse démarrer en même temps que les composantes nationales.

Le Comité consultatif recommande au Comité exécutif de prendre les mesures nécessaires pour que la fourniture des renseignements demandés par le CILSS ne puisse pas constituer un blocage au démarrage effectif du projet.

Du fait des changements intervenus dans les structures scientifiques de certains pays membres entraînés par le recrutement plus important de cadres nationaux, le Comité consultatif estime, compte tenu de la conjoncture que seuls soient recrutés et mis en place les experts dont l'accueil ne pose pas de problèmes la première année.

De plus le Comité consultatif propose que la durée de validité de la première phase du projet soit uniformisée aussi bien pour les pays récipiendaires que pour l'agence de sous-traitance, la FAC.

Le Comité consultatif a en outre pris acte du document élaboré par Monsieur TETEFORT et intitulé "Directives générales pour la lutte contre les ennemis des cultures vivrières dans les pays du Sahel". Ce document ayant été distribué seulement la veille, il n'a pas été possible au comité consultatif de donner un avis quel qu'il fût. Il est demandé aux conseillers d'envoyer leurs remarques à l'auteur, conseiller principal du Directeur du projet basé à Bamako.

Le Comité consultatif recommande que les différents documents de travail parviennent à temps à l'UCTR qui est chargé de les envoyer aux conseillers avant les réunions du comité consultatif. L'UCTR ne doit pas uniquement être considérée comme un organe de contact technique mais aussi et surtout de conception et de supervision technique.

En ce qui concerne enfin les difficultés subsistantes entre le Secrétariat Exécutif et l'Institut du Sahel sur les problèmes de gestion du projet, le comité consultatif recommande que le comité exécutif lui accorde l'attention nécessaire et que l'Institut du Sahel et le CILSS s'entendent rapidement et appliquent le protocole de gestion.

III - ANNEXE C

Le comité consultatif a pris connaissance des divers documents présentés par l'OCLALAV et l'OICMA. Il a pris acte des informations rassemblées dans le cadre de l'exécution du projet OCLALAV RAF 77/049/C1/12 phase II et du projet OICMA RAF 77/049.

Il constate que l'exécution de ces deux projets se poursuit d'une façon satisfaisante malgré certaines difficultés enregistrées.

Le Comité consultatif recommande que l'exécution des programmes déjà en cours ou à initier puisse être effectuée par les organismes existant actuellement, sans que leur fusion envisagée ne constitue un frein à un financement éventuel.

IV - ANNEXE D1

Cette annexe est financée par le PNUD et connaît un début d'exécution. Le Directeur du projet et les différents experts sont recrutés et ont rejoint leurs postes. L'ensemble des moyens matériels nécessaires à l'exécution du projet a été mis en place.

Le démarrage de cette annexe connu très peu de problèmes grâce à la grande expérience de l'OCLALAV dans la mise en place des projets. Le seul problème rencontré se situe au niveau du recrutement des experts qui a pris du temps, cela est dû au fait que les profils souhaités étaient très précis.

V -ANNEXE DZ

Deux propositions ont été soumises aux débats :

- a) un projet de recherches aviaires dans les pays membres du CILSS (OCLALAV)
- b) un projet Ouest-Africain de recherches et de lutte anti-aviaires (P.O.A.R.L.A.) rédigé par la FAO.

La plupart des débats étaient axés sur la proposition b. Cette proposition n'avait été soumise qu'à la réunion et de ce fait seuls les commentaires généraux ont été effectués. Plusieurs agences bilatérales avaient été contactés pour le financement. Cependant le PNUD a manifesté un certain intérêt pour ce document.

Cette proposition b est en fait une synthèse du document OCLALAV et d'un projet ADRAO. Il a l'avantage de couvrir une zone beaucoup plus étendue. Quelques remarques spécifiques ont été formulées notamment par les représentants de l'OCLALAV.

C'est pour ces raisons que le Comité consultatif a recommandé qu'un comité d'experts de la FAC de l'OCLALAV et de l'ADRAO puisse se réunir pour finaliser ce document.

Il recommande en outre l'adoption du principe d'un projet de Recherche et de lutte contre les oiseaux granivores (ANNEXE D2).

VI -ANNEXE E

Le comité consultatif a examiné l'annexe E concernant la protection des stocks et des récoltes dans les pays membres du CILSS.

Cette annexe a été élaboré par la FAO sur la base d'un rapport d'une mission de l'Assistance Technique Allemande (GTZ).

Le comité consultatif après examen du projet révisé de l'annexe E ; constate que :

- la durée du projet a été ramenée de 5 ans à 3 ans et 1/2 pour des contraintes financières, ceci malgré le maintien des objectifs initialement prévus. Cette situation représente un réel handicap à la bonne exécution du projet de l'annexe E, le temps imparti étant insuffisant pour l'exécution correcte du programme.
- la formation élément essentielle pour la continuation du projet de recherche sur la protection des récoltes n'a pas été prise en compte.

En conséquence le comité consultatif recommande au comité exécutif :

- la révision du projet fixant des priorités telles que les différents objectifs puissent être exécutés en 3 ans et 1/2 et non 5 ans.

- de faire ressortir d'une façon explicite la nécessité d'assurer une formation
- de présenter dans les meilleurs délais le projet révisé aux organismes donateurs afin de lui trouver un financement et de le démarrer.

VII-ANNE-XE F

Le comité a été informé qu'il s'agit en fait du même programme proposé par l'ADRAO mais amendé quant au contenu de l'enveloppe en vue de l'obtention rapide d'un financement.

En ce qui concerne les possibilités de financement et la participation de l'ORSTOM à ce programme, il semble que :

- la France veuille assister ce programme par la fourniture de deux chercheurs de l'ORSTOM.
- le GTZ pourrait également participer à ce programme.

Le comité consultatif a fait remarquer que les recherches des bases préalables à toute protection des cultures ne soient pas négligées.

Dans le souci d'assurer la continuité du programme de lutte contre les rongeurs, l'accent a été mis une fois de plus sur la nécessité de la formation des cadres. A cet effet, le comité recommande que des agents techniques et scientifiques soient formés au cours de l'exécution du programme.

Moyennant ces améliorations, le comité consultatif recommande au comité exécutif d'adopter ce projet dans son intégralité.

VIII -ANNEXE G1

Un exposé introductif portant sur la création du programme CILSS de protection des cultures et des récoltes a été fait au comité consultatif.

Le comité après quelques échanges de points de vue et conscient de la tendance actuelle des donateurs suggère de réviser le projet en baisse.

Pour une réactualisation réelle du projet tenant compte de l'état d'avancement des composantes régionales dont la participation est déterminante :

- le comité recommande qu'une mission d'évaluation se rende dans les différents pays membres du CILSS. A l'issue de cette mission il sera possible de déterminer le niveau pour chaque pays, du support régional qu'il faudra apporter en matière de renforcement et de coordination régionale.

IX -ANNEXE G2

Le comité consultatif a pris connaissance des informations et des problèmes rencontrés au niveau de la réalisation de l'annexe G2 formation :

- les Pays-Bas ont proposé un financement de 5 millions de florins pour cette annexe mais seuls le volet B (formation des techniciens supérieurs) et le volet C (formation des moniteurs) sem-

La volet A (formation des cadres supérieurs) n'a pas reçu de financement.

- L'IPDR de Kolo identifié l'année dernière comme institution pour dispenser la formation du niveau C ne pourra pas accueillir de stagiaires avant 1984 cette institution traversa actuellement une importante phase de restructuration.
- L'IUT de Dakar est le seul établissement dans le Sahel. qui pourrait accueillir la formation des techniciens supérieurs de laboratoire mais une décision à ce sujet devrait être prise très rapidement afin que cette institution puisse prévoir la mise en place d'une section défense des cultures pour octobre 1980 en vue de former des DUT spécialisés en protection des végétaux.
- quelques difficultés de coordination entre l'Institut du Sahel. et des Pays-Bas font craindre des retards dans le démarrage des volets B et C pour la prochaine rentrée scolaire.

Le comité consultatif après avoir longuement discuté, recommande :

- que la priorité accordée au volet A (formation des cadres supérieurs) dans le programme général soit maintenue et qu'un financement pour ce volet soit recherché.
- qu'une attention particulière soit portée à la sélection des candidats pour garantir la qualité des cadres formés.
- que les Institutions sahéliennes soient en priorité sollicitées pour accueillir les différents volets de ce programme et que même cela leur permette de se renforcer.
- que l'Institut du Sahel se préoccupe dès à présent de l'aspect reconnaissance par tous les Etats des diplômes qui seront délivrés dans le cadre de cette formation nécessairement par des Universités reconnues

X-PROTOCOLE DE GESTION :

Un examen attentif du protocole de gestion a permis de déceler un certain nombre d'ambiguïtés et de lacunes.

Pour lever cette équivoque et afin d'éviter toute confusion à l'avenir, le comité consultatif recommande la révision totale du protocole de gestion.

Le comité consultatif attire l'attention du Comité exécutif sur la relation intime qui existe entre le protocole de gestion et l'exécution du programme dans sa totalité.

LISTE DES PARTICIPANTS

<u>NOMS ET PRENOMS</u>	<u>ADRESSES</u>
Mme ROKIA BA TOUEE	INSTITUT DU SAHEL
M. AMADOU M. DIACK	C.I.L.S.S.
GERBEN SIERA ROOSJE	BP. 42 ,WAGENINGEN, THE NETHERLANDS
MBAYE NDOYE	INSTITUT SENEGALAIS DE RECHE: RCHE
	AGRONOMIQUE - BP 51 - BAMBEY-SENEGAL
MOUSTAPHA DRAME	C.I.L.S.S.
JEAN TETEFORT	ANNEXE B. - BAMAKO -
Mme BA DAOULE DIALLO	INSTITUT DU SAHEL - BAMAKO
Mr. SIDIBE OUSSEINI	INSTITUT DU SAHEL
NALLA O. KANE	INSTITUT DU SAHEL
MADY KEITA	C.I.L.S.S.
Mme MARIA LUIS LOBO	PROTECTION DES VEGETAUX - PRAIA-
Mr. ROBERT G. HELLYER	USAID/OUAGADOUGOU (CONSEIL TECHNIQUE
	DE L'URG POUR ANNEXE B "LUTTE INTEGRE"
	BP, 35 - OUAGADOUGOU
Mr. HERBERT S. ALOMENU	O.I.C.M.A. - B 136 - BAMAKO
DIDIER AFFOYON	OC'LALAV - BP 1066 - DAKAR
ALIOUNE NDIAYE	OP. 1066 - DAKAR
CLIVES JAMES	RESOURCES BRANCH - CANADIAN INTERNA-
	TIONAL DEV. AGENCY - 200 PROMENADE
	DU PORTAGE - HULL PQ - CANADA
	Tel 819 - 491 - 3315
Mr. MOHAMADOU LY	ISRA CNRA BAMBEY,